

Brussels, 28 March 2019

Working Group “Test Translations & Methodology”

Proposed agenda for the second meeting to be held on 28 March 2019

Co-Chairmen : Jean-Paul Dispaux (representing BQTA) & Dominique Jonkers (representing CBTI)
Secretary : Jacques Permentiers (BQTA)

Venue:

THURSDAY 28 MARCH, from 10:00 hours to 12:00 hours at the following address : BRUXELLES-ENVIRONNEMENT / LEEFMILIEU-BRUSSEL: Tour & Taxis, Havenlaan 86C / 3000, 1000 Brussel
Ask for Ms. Sylvie CLARA at the front desk

Participants:

Chiavetta Claudio

Clara Sylvie

Delporte Pascal

Dispaux Jean-Paul

Jonkers Dominique

Permentiers Jacques

Trenson Filip

TransPerfect

Bruxelles Environnement -
IBGE/Leefmilieu Brussel - BIM
Federaal Agentschap voor de
veiligheid van de voedselketen
IDEST - BQTA

Jonkers & Partners - CBTI

Belga Translations - BQTA

Lexitech - BQTA

cchiavetta@transperfect.com

sclara@environnement.brussels

Pascal.Delporte@favv.be

dispauxjp@idestnet.com

dominique@jonkersandpartners.com

jacques.permentiers@belgatranslations.be

ftrenson@lexitech.eu

Contact

CBTI asbl

Dominique Jonkers
+32 67 555 535 (Jonkers & Partners)
www.cbiti-bkvt.org

BQTA asbl

Jean-Paul Dispaux
+32 2 543 1860 (IDEST)
www.bqta.be

Jacques Permentiers
+32 2 779 5801 (Belga Translations)
www.bqta.be

Proposed agenda for the second meeting to be held on 28 February 2019

The meeting will take place in English but Dutch and French will also be used, in particular for documents.

Minutes will be drafted for each meeting and will be circulated as soon as they are ready.

- | | |
|--|--------|
| 1. Welcome address | 5 min |
| 2. Follow-up on Model Specifications for Translation Services | 75 min |
| a. Feedback from CBTI/BKVT | |
| b. SLA model | |
| 3. Use of post-information reports (results of tendering procedures) | 15 min |
| a. What should be included in this report ? | |
| b. Why is it important ? | |
| 4. Glossary model | 15 min |
| a. Definitions, CAT tools, ... (reference to Vademecum) | |
| 5. Conclusions and date/venue for the next meeting | 10 min |
| a. MQM-DQF info session on 21 May (reminder) | |

WORKING GROUP 'TEST TRANSLATIONS & METHODOLOGY'
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 MARS 2019
VERSLAG VAN DE VERGADERING VAN 28 MAART 2019

Participants présents - Aanwezige deelnemers

Sylvie Clara (SC, Bruxelles Environnement) — Pascal Delporte (PD, FAVV) — Jean-Paul Dispiaux (JPD, IDEST-BQTA) - Jacques Permentiers (JP, Belga Translations – BQTA) – Filip Trenson (FT, Lexitech – BQTA) – Claudio Chiavetta (CC, TransPerfect)- Dominique Jonkers (DJ, CBTI)-

Absents - afwezig: - Lionel Stassar (LS, RVA-ONEM) - Marlies De Bonte (MDB, Xplanation-BQTA)- Marleen Vanistendael (MV, SD Worx)

Jean-Paul Dispiaux (JPD), medevoorzitter van de vergadering, verwelkomt de deelnemers en bedankt Leefmilieu Brussel voor de ontvangst op de hoofdzetel van de organisatie.

Présentation de Claudio Chiavetta (CC) : traducteur de formation, travaille chez Transperfect depuis 3 ans, a travaillé chez Lionbridge pendant 11 ans et a été traducteur indépendant pendant 15 ans ; est également membre du groupe d'experts 'Industries de la langue' à la Commission européenne.

Jean-Paul Dispiaux donne la parole à Dominique Jonkers, représentant de la Chambre belge des traducteurs.

Dominique Jonkers (DJ) : dans le cahier des charges du SPF Finances, plusieurs éléments heurtent le traducteur indépendant. Le marché en question est en effet constitué d'un seul lot, ce qui s'explique et se comprend dans un souci de simplification, mais n'est pas nécessairement très productif. Il serait plus judicieux d'avoir des lots par combinaison linguistique ou par domaine technique. En rendant les choses trop volumineuses, une discrimination s'installe en éliminant un certain nombre de prestataires possibles. Or il existe des groupements de traducteurs à même de proposer un service de qualité ou de traiter une partie très technique du marché. DJ suggère donc que les appels d'offres soient soumis par lots, ce qui évite d'éliminer de facto une partie des fournisseurs, les indépendants

JPD : la possibilité d'association existe, c'est notamment le cas de la Commission européenne qui accepte les offres soumises par des groupements de traducteurs.

Sylvia Clara (SC) : les appels d'offres de Bruxelles Environnement comportent des lots par domaine, le secteur de l'environnement étant assez vaste.

DJ : plaide pour les groupes d'indépendants spécialisés dans un domaine.

JPD : le vade-mecum mentionne clairement la possibilité pour de petits opérateurs économiques de s'associer en groupements afin de proposer des services en circuit court. La question est de savoir comment on gère les responsabilités. Mais cette position et cette possibilité sont acquises.

CC : confirme la possibilité de s'associer juridiquement. Cite en exemple un groupement d'interprètes qui a récemment remporté un important marché de médiation culturelle en Italie.

Filip Trenson (FT) : fait remarquer que dans certains cahiers des charges de la Commission, un chiffre d'affaires de minimum 200.000 euros par an est parfois exigé pour participer à certains appel d'offres et s'interroge sur la capacité de prestataires indépendants à répondre à cette exigence.

DJ : il faut adapter le cahier des charges pour qu'il puisse laisser l'opportunité à des groupements de traducteurs de répondre à l'appel d'offres.

Suit une discussion sur le coût de la gestion de projets pour l'institution adjudicatrice, que cette gestion soit assurée en interne par l'institution même ou en externe par le prestataire sélectionné. DJ

avance à cet égard que dans le cas de groupements de traducteurs, les frais de gestion sont minimes et bien inférieurs à ceux facturés par les entreprises de traduction, argument fortement nuancé par CC et JPD.

DJ : insiste sur le poids qui doit être accordé au CV du traducteur indépendant par rapport à l'entreprise lors de la sélection d'un candidat. Lorsqu'un groupement de traducteurs soumet offre et présente les CV des traducteurs, il y a une plus grande certitude pour le donneur d'ordre que le travail sera effectué par les personnes qui font partie de ce groupement, ce qui n'est pas le cas des CV soumis par des entreprises de traduction.

JPD : demande le feed-back des représentants présents à la proposition de DJ.

SC : constate que seuls des bureaux ont répondu à leur appel d'offres, bien qu'il ait été adressé à tous types de prestataires, y compris les indépendants.

JPD : il vaut mieux travailler sur des appels d'offres thématiques, ce qui favorise la qualité.

SC : Bxl's Environnement et les institutions fédérales sont invitées à proposer des appels d'offres globaux avec des lots, plutôt que des petits appels d'offres.

Pascal Delporte (PD) : confirme que les petites institutions sont invitées à ne plus rédiger des appels d'offres spécifiques mais à s'intégrer dans des contrats-cadres généraux.

Suivent :

- un échange de vues sur l'octroi d'un marché à un seul soumissionnaire et ses conséquences ;
- un échange d'expériences avec certains contrats européens ;
- quelques considérations sur le niveau de qualité global des jeunes traducteurs ;
- un échange de vues sur la distinction à établir entre les appels d'offres européens et belges.

JPD suggère de se pencher sur l'examen du SLA de SDWorx et invite les participants à s'exprimer sur ce sujet.

FT : la mesurabilité est difficile à définir dans le SLA.

CC : Il s'agit d'un SLA assez basique, les KPI ne sont pas définis. CC suggère de s'inspirer de ce que fait l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (WIPO), dont les critères d'évaluation et les critères de performance pourraient être appliqués à la traduction.

JPD, CC et JP proposent les kpi suivants :

- le respect du délai ;
- le service/communication/réactivité (délai de réponse à l'e-mail, à la demande) ;
- la qualité linguistique (quelles sont les préférences du client, quel est le registre de langue) ;
- la clarté (la qualité de la formulation, le déroulé de la pensée dans l'écriture) ;
- le respect de la terminologie ;
- l'adéquation de la traduction à son objet ;
- le niveau de qualité requis par le client compte tenu de l'utilisation qui sera faite du texte traduit.

DJ : s'interroge sur la possibilité de réellement quantifier la qualité.

JPD : demande à CC de fournir une liste de KPI, également dans la perspective de la session du 21 mai sur la définition de la qualité.

JPD : aborde la question des rapports d'attribution des marchés.

Il existe une grande disparité en la matière.

Certains rapports sont très succincts, d'autres très précis et comportent une évaluation quantitative et qualitative des offres, y compris les prix.

JPD plaide pour des rapports aussi complets que possible, y compris la communication des prix, ce qui permet d'informer le marché et d'y mettre de l'ordre. Il fait par ailleurs référence à certaines procédures appliquées en Allemagne, où l'offre la plus chère et la moins chère sont éliminées d'emblée.

DJ : aux Pays-Bas, le soumissionnaire sélectionné est celui qui se rapproche le plus de la moyenne des soumissions. Cette approche élimine également les extrêmes mais en tient compte malgré tout dans la sélection finale.

Ces règles peuvent néanmoins être contournées.

Quel que soit le choix du donneur d'ordre, la question qui doit être posée est celle de savoir si le traducteur est payé à un tarif correct et cohérent avec la qualité qu'on attend de lui et avec ses espérances de niveau de vie.

CC : aux Pays-Bas, les organismes publics qui publient un appel d'offres doivent obligatoirement choisir les candidats à soumissionner dans un registre officiel des traducteurs. Il y a donc une certaine reconnaissance de la profession et au niveau belge, des discussions sont en cours pour créer un tel registre.

En Espagne, un prix maximum est imposé.

Suit un échange de vues sur le manque de traducteurs professionnels de qualité sur le marché belge, notamment dans des combinaisons linguistiques classiques, sur le fait que de plus en plus d'étudiants s'orientent vers la filière gestion de projets et sur le rôle que devraient jouer la Chambre et les universités pour motiver les étudiants à se lancer dans la traduction.

Ensuite, échange de vues entre DJ et CC sur l'opportunité ou non pour un jeune diplômé de s'installer comme traducteur indépendant, sur l'importance du stage professionnel, sur les déficiences de la formation des jeunes diplômés.

Les participants examinent brièvement le glossaire extrait du cahier des charges du Parlement

La réunion se termine à 12 heures.

